

Attractivité économique :

les zones d'emploi du sud et du nord de la Lorraine complémentaires

■ Justin BISCHOFF

En Lorraine, l'étude de l'attractivité des zones d'emploi fait apparaître trois profils de territoires, selon leur capacité à attirer des emplois, des habitants ou encore des touristes. La métropole de Nancy apparaît comme un pôle productif, autour duquel s'articulent les zones de Lunéville et de Commercy, qui hébergent les travailleurs et leurs familles. D'autres zones d'emploi de la Lorraine possèdent une attractivité résidentielle (Saint-Dié-des-Vosges, Sarrebourg) ou touristique (Neufchâteau), voire les deux (Remiremont). Enfin, huit zones d'emploi de la région sont moins attractives que la moyenne des zones de l'Hexagone. Les zones d'emploi du nord lorrain restent attractives sur le plan résidentiel pour les travailleurs transfrontaliers, français ou étrangers.

L'attractivité économique d'une zone d'emploi est considérée ici comme sa capacité à attirer des ressources économiques extérieures. Ces ressources économiques sont en premier lieu de nature productive : établissements et emplois de la sphère non présenteielle (voir encadré Définitions). L'implantation d'établissements créés par un centre de décision extérieur à la zone d'emploi, l'arrivée d'indépendants s'installant dans la zone d'emploi sont également des marqueurs de l'attractivité. En deuxième lieu, les ressources économiques que peut attirer une zone d'emploi sont de nature résidentielle, ressources qui à leur tour entretiennent une économie présenteielle importante : revenus des actifs résidant dans la zone d'emploi et travaillant en dehors, dépenses sur place des touristes et revenus des retraités s'installant dans la zone d'emploi à la fin de leur vie active. Néanmoins, la frontière entre l'attractivité productive et l'attractivité résidentielle est ténue, car les choix de lieu de vie et de lieu de travail sont interdépendants.

Les zones d'emploi de la France métropolitaine sont regroupées ici en huit classes, selon le type d'attractivité (voir encadré Pour comprendre

ces résultats). Il ressort de cette typologie que l'attractivité des zones d'emploi s'explique par trois grands phénomènes, qui structurent le territoire national.

Le premier phénomène est la métropolisation, c'est-à-dire la concentration spatiale des hommes et des emplois dans des métropoles. Métropolisation et tertiarisation de l'économie vont de pair. Les grandes villes attirent les emplois tertiaires, entre autres les plus qualifiés. Leur périphérie exerce une attractivité résidentielle sur les salariés travaillant dans les pôles productifs de ces grandes villes.

Le deuxième phénomène structurant qui détermine l'attractivité des zones d'emploi de la France métropolitaine est leur localisation géographique. Ainsi, l'attractivité des zones situées au sud (héliotropisme) ou en bord de mer (haliotropisme) est-elle plus grande qu'ailleurs, notamment pour les touristes ou les retraités.

Enfin, certaines régions comme la Lorraine bénéficient d'un troisième phénomène structurant : le travail transfrontalier. En effet, les résidents des régions frontalières qui travaillent dans un pays limitrophe (dans le cas de la Lor-



raine : Luxembourg, Belgique, Allemagne) contribuent à faire entrer, dans leur zone d'emploi de résidence, leur revenu engendré à l'extérieur. L'importance du travail transfrontalier en Lorraine est due à deux facteurs :

- un facteur géographique : la Lorraine est la région qui compte le plus grand nombre de pays qui la jouxtent ;
- un facteur économique : les performances en termes de croissance du Luxembourg, mais aussi de l'Allemagne voire de la Belgique, sont meilleures que celles de la France. Ce dynamisme associé à une démographie atone (notamment en Allemagne) engendre des tensions sur leur marché du travail qui profitent aux travailleurs lorrains.

Les zones d'emploi lorraines, légèrement moins attractives que la moyenne

En tenant compte de critères nationaux, huit zones d'emploi de la Lorraine sur quinze apparaissent peu attractives, soit 53,3%. La proportion est plus forte qu'en France métropolitaine (40%).

Au niveau productif, la zone d'emploi de Nancy se démarque, mais l'attractivité des zones de sa périphérie est moins forte qu'autour d'autres grandes villes de France, comme Rennes, Nantes. Ce sont plutôt les zones d'emploi de la périphérie de la zone de Nancy qui jouent ce rôle d'attraction résidentielle : Lunéville ou Commercy. Dans le même esprit, la zone de Sarrebourg reste un lieu de résidence pour les actifs travaillant dans le Bas-Rhin. Dans l'espace environnant la zone de Nancy, seule la zone de Commercy possède une attractivité à la fois productive (attraction des emplois non présents) et résidentielle (attraction des salariés y résidant, mais travaillant pour l'essentiel dans la zone de Nancy). Au niveau résidentiel, la position géographique de la Lorraine ne lui permet pas de bénéficier des flux migratoires fortement marqués par l'héliotropisme ou

l'haliotropisme. Cependant, la région possède un atout naturel, les Vosges. En effet, la zone de Remiremont-Gérardmer est attractive pour les touristes et les retraités.

Nancy : seule zone d'emploi de la Lorraine ayant une attractivité productive significative

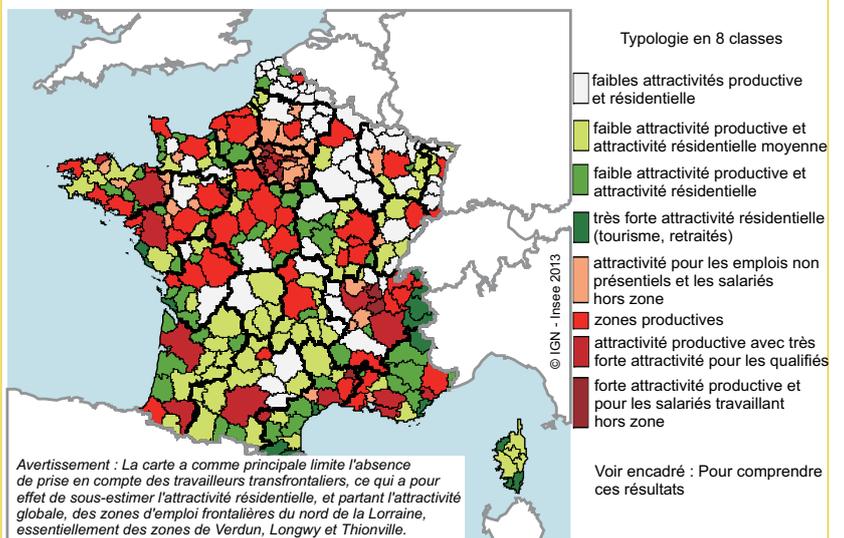
L'attractivité productive d'un territoire se définit par sa capacité à attirer des facteurs de production (hommes et capitaux) provenant de l'extérieur. Dans la région, Nancy est en première place pour ce critère. L'attractivité productive de la zone d'emploi de Nancy traduit en premier lieu l'importance numérique des créations d'emplois non présents décidées par l'extérieur : 3 800 emplois en moyenne annuelle durant la période 2007-2009. Cette statistique se décompose entre 1 800 emplois créés par l'implantation *ex nihilo* de nouveaux établissements productifs dans la zone d'emploi de Nancy, et 2 000 emplois créés par augmentation des effectifs des établissements pérennes sis dans la zone de Nancy. En rapportant le nombre des créations d'emplois non présents décidées par l'extérieur à l'emploi moyen de la période 2007-2009, on obtient le taux des créations d'emplois non pré-

sentiels décidées par l'extérieur dans la zone d'emploi de Nancy, soit 3,6%, contre 2,3% pour l'ensemble des 321 zones d'emploi de la France métropolitaine, ce qui permet à la zone de Nancy de se classer à la 62^{ème} place.

Pour le champ non présentiel, les créations d'emplois décidées par un centre de décision extérieur sont élevées dans les zones d'emploi qui conservent une spécialisation industrielle telles que le Nord-Pas-de-Calais, la Lorraine, la Picardie, Rhône-Alpes, la Haute-Normandie. L'emploi industriel étant souvent le fait de grands établissements et les grands établissements industriels étant souvent contrôlés par des centres de décision extérieurs à la zone d'emploi, un nombre élevé de créations d'emplois est décidé par ce type de centre de décision. De fait, avant la crise, la Lorraine bénéficie d'un taux supérieur à la moyenne nationale dans plusieurs zones d'emploi, dont celles du sillon lorrain (sauf celle d'Épinal). Durant la crise, la Lorraine affiche encore un résultat honorable, bien que le paysage des créations d'emploi se soit quelque peu recomposé. Ainsi, la zone de Metz affiche-t-elle un résultat inférieur à la moyenne nationale, contrairement à celle d'Épinal, dont le taux de création est très supérieur à cette moyenne.

Métropolisation, héliotropisme, haliotropisme : les trois moteurs de l'attractivité économique des zones d'emploi

Attractivité des zones d'emploi de la France métropolitaine - Fin des années 2000



Source : Insee, Sirene - Clap - Lifi - DADS 2007 à 2009 - Recensement de la population 2008

Avant la crise, toutes les zones d'emploi lorraines affichent des taux d'entrée professionnelle d'actifs qualifiés inférieurs à la moyenne nationale. Seul, le sillon lorrain est un

peu moins délaissé. Pendant la crise, seule la zone de Nancy est un peu préservée puisque son attractivité vis-à-vis des actifs qualifiés ne fait que s'effriter.

Les emplois métropolitains supérieurs de moins en moins attirés par les pôles secondaires

Cette faible capacité de la Lorraine d'attirer des actifs qualifiés pour occuper un emploi est due principalement à la faiblesse du nombre d'emplois à haut niveau de qualification qu'offre le tissu économique de la région : emplois de tout niveau de la fonction «conception, recherche», emplois de cadres supérieurs des fonctions «gestion», «vente» et «technique» (hors recherche).

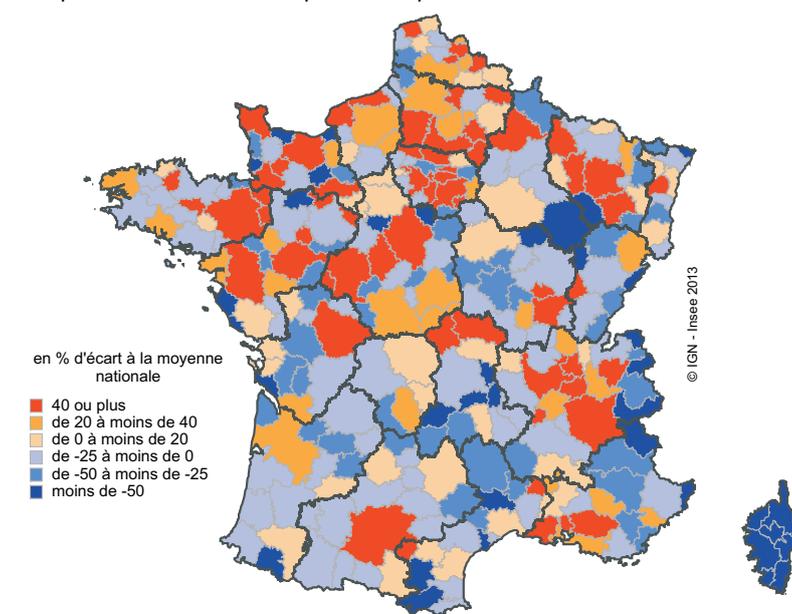
À l'instar des professions libérales, avec lesquelles les actifs qualifiés partagent un haut niveau de qualification, les actifs occupant des emplois à compétences rares sont attirés par les grands pôles urbains. Quasi exclusivement, les grands pôles urbains (Paris, Lyon, Grenoble, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Rennes) présentent des taux d'entrée professionnelle supérieurs à la moyenne nationale.

Commercy, Lunéville : deux zones d'emploi particulières

Lunéville est la seule zone d'emploi lorraine dont l'attractivité productive est faible mais dont l'attractivité résidentielle est nettement supérieure à la moyenne nationale. L'attractivité

Attractivité des pôles économiques français importants, du point de vue des créations d'emploi décidées par l'extérieur

Écart à la moyenne nationale des taux de création d'emplois par zone d'emploi de la France métropolitaine - période 2007-2009



Champ : établissements opérant dans des activités économiques non présentes et dépendant d'un centre de décision sis à l'extérieur de la zone d'emploi d'implantation de l'établissement.

Source : Insee, Sirene, Clap, Lifi

Baisse de l'attractivité des zones d'emploi lorraines à l'égard des actifs qualifiés entre l'avant-crise et le début de la crise

Zone d'emploi 2010	Nombre d'entrées d'actifs qualifiés		Évolution entre 1999 et 2008	Taux d'arrivée d'actifs qualifiés (dénominateur : emploi total) (%)		Différentiel des taux d'arrivée d'actifs qualifiés entre 1999 et 2008 (en points de %)
	1999	2008		1999	2008	
Longwy	99	62	-37	0,40	0,26	-0,14
Lunéville	46	46	0	0,39	0,37	-0,02
Nancy	1 925	1 796	-129	0,99	0,84	-0,15
Bar-le-Duc	144	93	-51	0,56	0,37	-0,19
Commercy	40	32	-8	0,27	0,21	-0,06
Verdun	97	62	-35	0,44	0,25	-0,19
Metz	1 351	1 152	-199	0,74	0,57	-0,17
Forbach	239	268	29	0,35	0,39	0,04
Sarrebourg	109	75	-34	0,42	0,28	-0,14
Sarreguemines	224	98	-126	0,64	0,26	-0,38
Thionville	481	320	-161	0,78	0,49	-0,29
Épinal	463	347	-116	0,75	0,54	-0,21
Remiremont	200	164	-36	0,59	0,48	-0,11
Saint-Dié-des-Vosges	212	113	-99	0,68	0,36	-0,32
Neufchâteau	105	111	6	0,49	0,53	0,04
Ensemble	5 735	4 739	-996	0,70	0,55	-0,15

Note : Le taux d'arrivée d'actifs qualifiés de l'ensemble des zones d'emploi lorraines n'est pas égal au taux d'entrée d'actifs qualifiés de la région Lorraine. Le taux d'arrivée d'actifs qualifiés de l'ensemble des zones d'emploi lorraines est égal par construction à la moyenne arithmétique pondérée (par l'emploi total de chacune des zones) des taux respectifs d'arrivée d'actifs qualifiés des différentes zones. Le taux d'arrivée d'actifs qualifiés de l'ensemble des zones d'emploi lorraines est donc homogène avec les taux respectifs d'arrivée d'actifs qualifiés des différentes zones, et par suite sert de valeur de référence à ces taux. Toutefois, cet indicateur global n'a pas d'interprétation économique immédiate pour la région Lorraine.

Source : Insee, Recensements de la population de 1999 et de 2008

résidentielle de la zone de Lunéville tient à deux facteurs. Le premier est l'installation d'un nombre significatif de retraités qui viennent y passer la troisième période de leur vie. En effet, le taux d'entrée de retraités y est de 1,17% de la population contre 1,05 en moyenne nationale en 2008. Le deuxième facteur est l'installation d'un nombre significatif de salariés qui pourtant travaillent dans une autre zone. En effet, le taux d'entrée de salariés dans la zone de Lunéville est en 2008 de 1,36% de la population, contre 0,74 en moyenne nationale. Cette valeur élevée traduit l'attractivité qu'exerce la zone de Lunéville sur les salariés, en termes de résidence.

La zone de Commercy partage cette caractéristique avec la zone de Lunéville, quoique son attractivité de ce point de vue soit moins forte. Le taux d'entrée de salariés dans la zone n'est que de 1,05. La zone de Commercy bénéficie en effet de la proximité géographique de deux pôles d'emplois, Nancy et Bar-le-Duc. Les zones de Lunéville et de Commercy sont ainsi les seules zones lorraines ayant une attractivité très forte ou assez forte du point de vue de l'installation de salariés ne travaillant pas dans la zone de résidence.

L'attraction résidentielle exercée sur les salariés travaillant dans une autre zone d'emploi est positive pour le Nord-Ouest lorrain, essentiellement grâce aux frontaliers. Les zones les plus concernées sont celles de Thionville, de Longwy et de Verdun. En 2008, près de 3 000 travailleurs frontaliers se sont installés en Lorraine. Ces travailleurs frontaliers viennent pour 48% d'entre eux d'autres zones d'emploi lorraines (surtout de Metz, avec 15%, et de Thionville, avec 11,%). Ils viennent pour 19% d'entre eux d'autres régions de la métropole (6% d'entre eux des trois régions contiguës à la Lorraine). Enfin, 33% d'entre eux viennent des trois pays frontaliers que sont l'Allemagne (15%), le Luxembourg (11%) et la Belgique (7%).

La zone de Sarrebourg, située à mi-distance des zones de Nancy et de Strasbourg, développe une attraction résidentielle sur les salariés travaillant dans ces zones. Les neuf autres zones lorraines ne sont pas at-

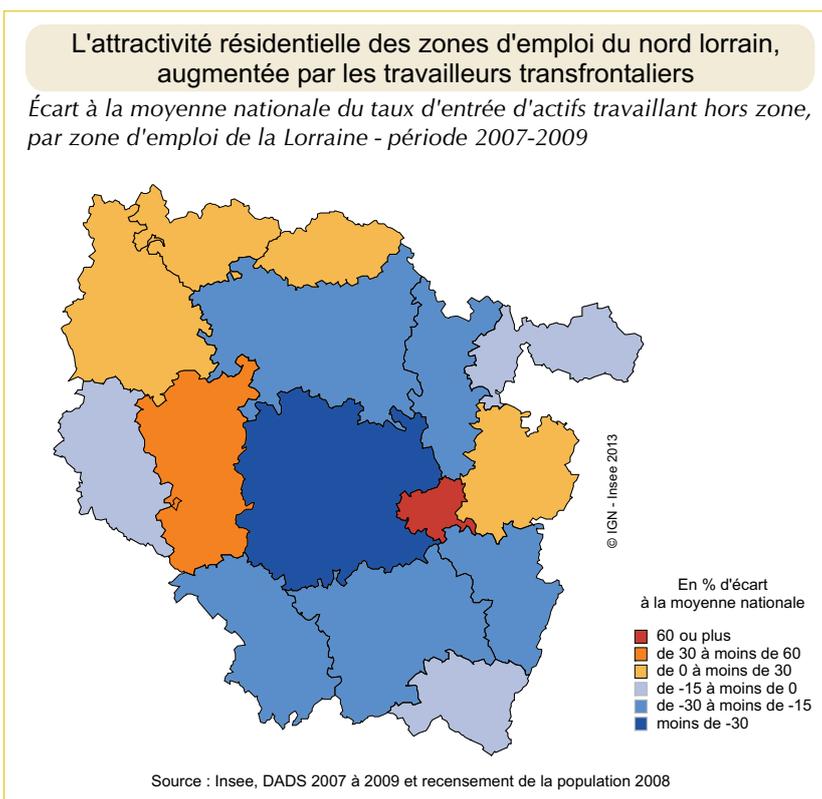
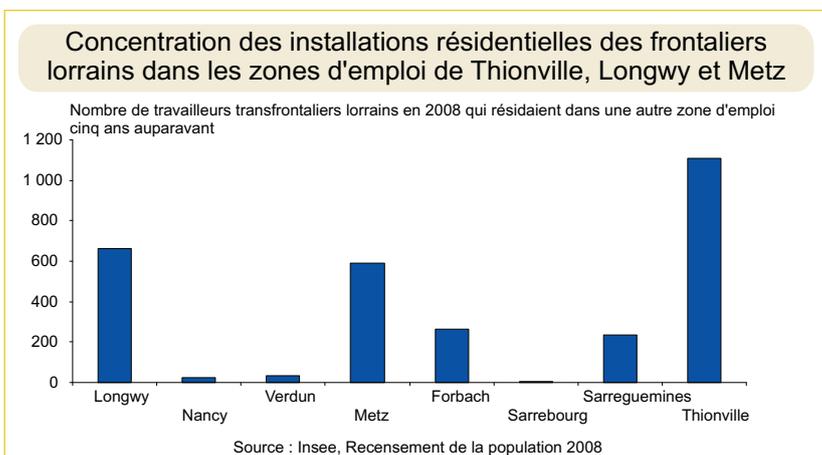
tractives résidentiellement pour les salariés travaillant hors de ces zones. Malgré leur positionnement géographique, les zones de Sarreguemines et de Forbach n'attirent pas ces actifs. L'explication de cette absence d'attraction résidentielle tient à la fois à des causes internes et au tarissement du flux des frontaliers lorrains travaillant en Allemagne.

Les zones à attraction résidentielle ou touristique en périphérie est et sud

Quatre autres zones d'emploi de la Lorraine possèdent une attractivité résidentielle (Saint-Dié-des-Vosges, Sarrebourg) ou touristique (Neufchâ-

teau), voire les deux (Remiremont). A contrario, elles sont faiblement attractives du point de vue productif.

En premier lieu, l'attractivité résidentielle de ces quatre zones est due au fait que celles-ci attirent les retraités. Ainsi, en 2008, presque tout le pourtour du sillon lorrain devient attractif pour les retraités, modérément il est vrai, de la zone de Verdun à celle de Sarrebourg. A contrario, les zones d'emploi frontalières, notamment celles de Longwy, de Forbach et de Sarreguemines, font exception. Cette répartition des arrivées de retraités traduit une double ségrégation, spatiale et sociale. Les prix de l'immobilier sont plus élevés, et donc dissuasifs, dans le sillon lorrain et dans les zo-



nes frontalières que dans son pourtour hors zones frontalières.

La Lorraine attire peu les anciens cadres et professions intermédiaires, ni en 1999, ni en 2008. Seules les zones de Verdun et de Saint-Dié-des-Vosges, situées sur le pourtour du sillon lorrain, les attirent faiblement en 2008. En Lorraine, les mouvements résidentiels des ouvriers et employés à la retraite sont calqués sur ceux de l'ensemble des retraités, aussi bien en 1999 qu'en 2008, puisque six retraités sur dix sont d'anciens ouvriers ou employés, aussi bien en 1999 qu'en 2008.

En second lieu, l'attractivité résidentielle des zones de Neufchâteau, et surtout de Remiremont est due au fait qu'elles attirent les touristes. En 2011, la zone de Remiremont-Gérardmer est toujours au plus haut niveau régional, alors que Neufchâteau se maintient au-dessus du national. Sarrebourg est dans une dynamique de pro-

gression et devrait franchir la moyenne nationale grâce à l'implantation du Center Parcs. Verdun est sur le point de basculer en dessous de la moyenne, mais devrait bénéficier des célébrations du centenaire de la première guerre mondiale.

Ces classements restent soumis à un effet de seuil, car il suffit la plupart du temps d'une centaine d'emplois (150 sur Longwy ou 200 sur Verdun) pour faire basculer une zone d'emploi de taille moyenne vers la catégorie inférieure ou supérieure quant à son attractivité touristique. Les autres zones d'emploi plus grandes, en fait les quatre zones du sillon lorrain ainsi que celle de Forbach, nécessitent des mouvements plus importants, de l'ordre du millier d'emplois pour changer de classe statistique. La zone de Metz en est l'illustration et ne serait pas concernée par un changement de classement, malgré les emplois acquis grâce au

centre Pompidou. Ce statu quo est cependant une consolidation pour la ville.

Entre 2003 et 2007, la situation lorraine a peu évolué en matière d'emploi touristique, tant pour l'intensité de cet emploi que pour sa répartition territoriale. Si la Lorraine reste une région peu touristique, la zone d'emploi de Remiremont-Gérardmer, très spécialisée dans le tourisme hivernal, continue sa percée. À l'opposé, Neufchâteau revient dans la catégorie de Verdun, laquelle se maintient au-dessus de la moyenne nationale. Dans le même temps, Nancy et Forbach améliorent leur position, en se rapprochant de la valeur moyenne nationale de la part de l'emploi touristique.

Baisse de l'attractivité des zones d'emploi lorraines à l'égard des retraités entre l'avant-crise et le début de la crise

Zone d'emploi 2010	Nombre d'entrées de retraités		Évolution entre 1999 et 2008	Taux d'entrée de retraités (dénominateur : population totale) (%)		Différentiel des taux d'arrivée de retraités entre 1999 et 2008 (en points de %)
	1999	2008		1999	2008	
Longwy	478	296	-182	0,46	0,27	-0,18
Lunéville	523	388	-135	1,63	1,17	-0,46
Nancy	3 127	2 319	-808	0,62	0,45	-0,17
Bar-le-Duc	560	446	-114	0,87	0,72	-0,15
Commercy	768	537	-231	1,75	1,20	-0,55
Verdun	717	829	112	1,15	1,31	0,16
Metz	2 846	2 088	-758	0,58	0,41	-0,17
Forbach	741	716	-25	0,33	0,32	0,00
Sarrebourg	826	773	-53	1,16	1,05	-0,11
Sarreguemines	550	519	-31	0,50	0,46	-0,04
Thionville	1 018	687	-331	0,49	0,32	-0,17
Épinal	1 572	1 242	-331	0,97	0,76	-0,21
Remiremont	1 280	1 076	-204	1,48	1,26	-0,22
Saint-Dié-des-Vosges	1 064	1 246	182	1,22	1,41	0,19
Neufchâteau	707	620	-87	1,30	1,19	-0,11
Ensemble	16 777	13 779	-2 998	0,73	0,59	-0,14

Note : Le taux d'arrivée de retraités de l'ensemble des zones d'emploi lorraines n'est pas égal au taux d'entrée de retraités de la région Lorraine. Le taux d'arrivée de retraités de l'ensemble des zones d'emploi lorraines est égal par construction à la moyenne arithmétique pondérée (par la population totale de chacune des zones) des taux respectifs d'arrivée de retraités des différentes zones. Le taux d'arrivée de retraités de l'ensemble des zones d'emploi lorraines est donc homogène avec les taux respectifs d'arrivée de retraités des différentes zones, et par suite sert de valeur de référence à ces taux. Toutefois, cet indicateur global n'a pas d'interprétation économique immédiate pour la région Lorraine.

Source : Insee, Recensements de la population de 1999 et de 2008

Forces et faiblesses également partagées entre les zones d'emploi lorraines

Zone d'emploi 2010	Indicateurs			
	Taux de création d'emplois non présentsiels 2007-2009	Taux d'arrivée d'actifs qualifiés 2008	Taux d'entrée de salariés travaillant hors zone 2007-2009	Taux d'entrée de retraités 2008
Longwy	1,91	0,26	0,86	0,3
Lunéville	2,14	0,37	1,36	1,2
Nancy	3,64	0,84	0,45	0,5
Bar-le-Duc	2,40	0,37	0,72	0,7
Commercy	4,60	0,21	1,05	1,2
Verdun	3,18	0,25	0,79	1,3
Metz	2,16	0,57	0,59	0,4
Forbach	2,89	0,39	0,52	0,3
Sarrebourg	1,42	0,28	0,86	1,0
Sarreguemines	1,42	0,26	0,72	0,5
Thionville	2,45	0,49	0,93	0,3
Épinal	3,20	0,54	0,60	0,8
Remiremont	1,36	0,48	0,63	1,3
Saint-Dié-des-Vosges	2,30	0,36	0,57	1,4
Neufchâteau	0,98	0,53	0,55	1,2

Zone d'emploi 2010	Classement des zones selon chacun de ces indicateurs				
	Taux de création d'emplois non présentsiels	Taux d'arrivée d'actifs qualifiés	Taux d'entrée de salariés travaillant hors zone	Taux d'entrée de retraités	Part de l'emploi touristique estimé
Longwy	11	12	5	15	13
Lunéville	10	8	1	6	10
Nancy	2	1	15	11	12
Bar-le-Duc	7	9	7	9	14
Commercy	1	15	2	4	15
Verdun	4	14	6	2	4
Metz	9	2	11	12	5
Forbach	5	7	14	13	8
Sarrebourg	12	11	4	7	3
Sarreguemines	13	13	8	10	6
Thionville	6	5	3	14	9
Épinal	3	3	10	8	11
Remiremont	14	6	9	3	1
Saint-Dié-des-Vosges	8	10	12	1	7
Neufchâteau	15	4	13	5	2

Source : Insee, Sirene - Clap - Lifi - DADS 2007 à 2009 - Recensement de la population 2008

Théorie de la base économique et attractivité des territoires

La présente étude mesure d'une part l'**attractivité résidentielle et touristique** des zones d'emploi de la Lorraine, d'autre part leur **attractivité productive privée**. Pour quelle raison s'intéresser à l'attractivité économique ainsi définie des zones d'emploi de la Lorraine ? La justification s'en trouve dans la théorie de la base économique. D'après cette théorie, dans chaque territoire entrent régulièrement des flux de revenus, qui proviennent de l'extérieur du territoire, et dont les origines sont diverses. Par définition, l'ensemble de ces revenus forme la base économique du territoire. La base économique est par conséquent un des moteurs exogènes de l'économie du territoire, puisque la dépense des revenus constituant la base est un débouché pour le système productif du territoire. Or, la version moderne de la théorie de la base économique distingue, entre autres, deux composantes de la base économique :

- la **base productive privée** comprend les revenus qui sont issus de la vente, hors du territoire, de produits fabriqués dans le territoire, et qui sont versés :

- soit aux actionnaires résidents, comme rémunération du capital engagé ;
- soit aux travailleurs résidents, comme rémunération du travail fourni ;

- la **base résidentielle (et touristique)** comprend les revenus, qui sont d'origine extérieure au territoire, et que perçoivent les résidents :

- retraités ;
- ou bien travaillant hors du territoire ;
- ou bien travaillant dans les activités économiques touristiques sises dans le territoire.

Par suite, l'**attractivité productive privée** est la capacité du territoire à vendre, hors du territoire, les biens et services qu'il produit. L'**attractivité résidentielle** est la capacité du territoire à attirer des personnes disposant d'un pouvoir d'achat substantiel, afin qu'elles s'y installent définitivement. L'**attractivité touristique** est la capacité du territoire à attirer des touristes. Par définition, l'attractivité économique du territoire est la réunion de ces trois types d'attractivité. Par commodité, on intègre l'attractivité touristique dans l'attractivité résidentielle. Finalement, plus le territoire est globalement attractif, plus il est prospère économiquement, toutes choses étant égales par ailleurs. En effet, l'attractivité économique, en procurant des revenus exogènes au territoire, est le moteur de l'expansion du secteur de production présenteielle. Ce secteur regroupe les activités locales (c'est-à-dire sises dans le territoire) de production de biens et de prestations de services destinées à satisfaire, sinon exclusivement, du moins en majeure partie les besoins de la population du territoire. L'exemple typique en est la boulangerie de quartier. Ainsi, l'attractivité résidentielle du territoire (mais aussi productive) entraîne-t-elle l'expansion de la sphère présenteielle à l'intérieur du territoire. En outre, l'expansion de la sphère présenteielle est accrue par l'effet multiplicateur des revenus exogènes que constitue la base économique.

En effet, on peut écrire : $Y = B + R$

où :

Y : Revenu Global (c'est-à-dire macroéconomique) du territoire ;

B : Revenu Global du territoire provenant de la base économique productive et résidentielle ;

R : Revenu Global du territoire provenant de la sphère présenteielle.

On suppose en outre que : $R = a * Y$

où :

a : propension moyenne et marginale à dépenser le Revenu Global dans la sphère présenteielle, telle que : $0 < a < 1$.

Par contre, B ne dépend pas mathématiquement de Y, puisque B est l'ensemble des revenus du territoire dont la source lui est extérieure ; on dit que B est exogène.

On montre facilement que : $\Delta Y = m * \Delta B$

où :

m : multiplicateur territorial de la base économique, tel que :

$$m = 1 / (1-a) ;$$

d'où : $m > 1$.

Traduit en langage courant, cela signifie que l'accroissement de la base économique (par exemple l'afflux de retraités) engendre l'accroissement plus que proportionnel du Revenu Global du territoire.

Savoir plus :

- L'attractivité économique des territoires : attirer des emplois, mais pas seulement, Insee première, n° 1416, octobre 2012

- Zoom sur... les loyers en Lorraine Nord : évolution 2011-2012, Agence d'urbanisme et de développement durable Lorraine Nord, juin 2013

Site Internet :
www.insee.fr



Insee

Institut National de la Statistique et des Études Économiques

Direction Régionale de Lorraine

15, rue du Général Hulot

CS 54229

54042 NANCY CEDEX

Tél : 03 83 91 85 85

Fax : 03 83 40 45 61

www.insee.fr/lorraine

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Christian TOULET

Directeur régional de l'Insee

COORDINATION RÉDACTIONNELLE

Bertrand KAUFFMANN

Jean-Jacques PIERRE

RESPONSABLE ÉDITORIALE

ET RELATIONS MÉDIAS

Brigitte VIENNEAUX

RÉDACTRICE EN CHEF

Agnès VERDIN

RÉALISATION DE PRODUITS

ÉDITORIAUX

Marie-Thérèse CAMPISTROUS

ISSN : 0293-9657

© INSEE 2013

Sphères présentielle et non présentielle

La partition de l'économie d'une zone d'emploi en deux sphères, présentielle et non présentielle, sert à décrire la distribution spatiale des activités économiques selon les zones d'emploi et à caractériser le degré d'ouverture sur l'extérieur du système productif des dites zones. Les **activités économiques présentielles** sont les activités mises en œuvre dans la zone d'emploi pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins des personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. Les **activités économiques non présentielles** sont déterminées par différence. Ce sont les activités sises dans la zone d'emploi qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone, ainsi que les activités de services s'adressant principalement aux établissements œuvrant dans les premières.

Pour comprendre ces résultats

La typologie de l'attractivité économique des zones d'emploi de la France métropolitaine est calculée au moyen de cinq indicateurs d'attractivité, lesquels quantifient de manière relative les flux de ressources économiques que les territoires tentent de capter.

1. Les indicateurs d'attractivité productive :

1.1 Le **taux de création d'emplois décidée par l'extérieur** indique l'intensité (par rapport à l'emploi salarié total de la zone) de la création d'emplois, que ces emplois soient créés à l'occasion de la création *ex nihilo* d'un établissement dans la zone ou à l'occasion d'un transfert dans la zone d'un établissement existant auparavant en dehors de la zone ou encore par accroissement de l'effectif salarié d'un établissement pérenne de la zone. Le champ de cet indicateur est restreint aux établissements de la sphère non présentielle, contrôlés par des centres de décision extérieurs à la zone d'emploi : siège social d'entreprise ou tête de groupe.

1.2 Le **taux d'arrivée d'actifs qualifiés** est le ratio qui rapporte le nombre d'actifs qualifiés (c'est-à-dire à compétences rares) travaillant dans la zone d'emploi, mais qui n'y résidaient pas cinq ans auparavant, au nombre total d'emplois que pourvoit la zone.

2. Les indicateurs d'attractivité résidentielle :

2.1 Le **taux d'arrivée de retraités** est calculé en rapportant, à la population totale de la zone d'emploi, le nombre d'installations résidentielles de retraités dans la zone d'emploi, alors qu'ils n'y habitaient pas cinq ans plus tôt.

2.2 Le **taux d'arrivée d'actifs travaillant hors zone** se calcule en rapportant, à la population totale de la zone d'emploi, le nombre d'installations résidentielles, dans la zone, d'actifs travaillant hors de cette zone durant l'année d'observation. (Ces actifs résidaient hors de cette zone, l'année précédant l'année d'observation.)

2.3 La **part de l'emploi salarié lié au tourisme** est le rapport du nombre des emplois salariés occupés dans le tourisme à l'emploi salarié total.

En fonction des valeurs prises par ces cinq indicateurs d'attractivité pour chaque zone d'emploi de la France métropolitaine, une typologie nationale de ces zones en huit catégories s'obtient.